

Procédure pour la nomination de délégués de votre comité de parents au Conseil général de la FCPQ

Selon les Règlements généraux, entre le 1^{er} et le 31 octobre, chaque comité de parents nomme et transmet à la Fédération les noms et coordonnées de ses deux délégués. Le mandat des délégués est de un an et il est renouvelable, il débute le 1^{er} novembre de chaque année.

Nous vous saurions gré, **à l'occasion de la première rencontre de votre comité de parents** :

- De transmettre le lien suivant : <http://www.fcpq.qc.ca/fr/instances-decisionnelles> à chacun de vos membres afin de les renseigner efficacement.
- De procéder à l'élection de vos deux délégués.
 - Nous ne saurions trop insister sur l'importance de choisir une personne de confiance qui s'assurera de jouer efficacement le rôle essentiel de courroie de transmission entre votre comité et la Fédération. Le dépliant fourni explique la tâche et l'investissement nécessaire en terme de temps prévus pour cette fonction.
 - À cet égard, trois aspects importants :
 - Les Règlements généraux prévoient que, lors de votes, un seul des deux délégués pourra voter. Il est donc important que cette personne soit bien identifiée. Notons au passage que l'autre personne possède par ailleurs les mêmes droits de parole et de participation que celle qui a droit de vote.
 - Advenant le cas où un délégué de votre comité de parents est aussi élu au Comité exécutif de la Fédération, il devient automatiquement le délégué avec droit de vote.
 - Un ou des substituts peuvent être nommés par résolution. Toutefois, seules deux personnes peuvent participer à une rencontre du Conseil général : l'une comme déléguée 1, l'autre à titre de déléguée 2.
 - Il demeurera possible d'élire des délégués à tout moment pendant l'année en cas de démission. Cependant, il sera très important de communiquer le tout à la Fédération (voir ci-dessous) afin d'éviter tout imbroglio.

Suite à la nomination des vos deux délégués, nous vous invitons à remplir le formulaire en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/wVgwTd3c1i7Va8f56>

Dans les faits, la première rencontre du Conseil général se tiendra le vendredi soir et le samedi toute la journée en novembre à l'Hôtel Pur, Québec. Toutes les informations pertinentes seront transmises directement aux délégués dont vous nous aurez fournis les coordonnées. Aussi, plus rapidement ces coordonnées nous parviendront, plus rapidement vos délégués recevront toute l'information pertinente à l'exercice de leur mandat au sein du Conseil général.

Septembre 2019
